

Projet Pédagogique

2024 - 2025

Périscolaire

Accueil de Loisirs

Samois-sur-Seine



Équipe :

Romain BOUCHET
Nina FRANCHETTI
Vincent ARRI
Leyla SIDIBÉ
Camille EYMA
Jules SOJA
Tonino FALZONE ALVAREZ

alsh@samois-sur-seine.fr

06 08 51 84 78

01 60 74 41 49

INDEX

1 – ORGANISATEUR

2 - PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL

3 - ROLE ET MISSION DE L'ACCUEIL

4 - PRÉSENTATION DES LOCAUX

5 - CONTEXTE

6 - ENCADREMENT

7 - NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (à l'année et spécifiques aux vacances)

8 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement

Journées types

Vie quotidienne

9 - LES ACTIVITÉS

10 - RÈGLES DE VIE

11 - LE SUIVI SANITAIRE

12 - MOYENS

13 - EVALUATION

1 ORGANISATEUR

La Mairie se situe au cœur du village de Samois sur Seine. La commune comptabilise 2035 habitants sur une superficie de 6.33 Km².

M. Michel Chariou a été élu maire de Samois-sur-Seine en juin 2020 et ce pour 6 ans (2026)

Le conseil municipal de Samois-sur-Seine est composé de 19 conseillers municipaux :
10 femmes et 9 hommes.

Conformément aux statuts de la Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, la commune de Samois-sur-Seine est représentée par deux délégués communautaires, M. Michel CHARIAU et Mme Françoise BICHON-LHERMITE.

2 PRESENTATION DE L'ACCUEIL

Accueil de Loisirs de Samois-sur-Seine, 3 A Rue du Petit Pont, 77920 - Samois-sur-Seine

Notre accueil n'est pas un simple mode de garde. C'est un lieu et un espace de vie de rencontres et de convivialité. Dans un contexte différent du cadre scolaire et de ses méthodes, l'enfant, se sent « bien » dans des activités choisies sur proposition des animateurs, dans un contexte de loisirs et un esprit ludique. L'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant de se construire par l'apprentissage et la découverte d'activités physiques, artistiques, culturelles avec le souci des rythmes de vie de chacun.

Il s'agit d'aider l'enfant non seulement à construire sa personnalité en développant par le jeu et la vie de groupe, son autonomie, sa créativité et sa curiosité, son sens des responsabilités, mais aussi à reconnaître, accepter et intégrer les différences par l'apprentissage de la tolérance et du respect mutuel, en mettant en avant l'écoute, la communication, la générosité et la solidarité

3 ROLE ET MISSION DE L'ACUEIL

Avec les familles :

L'équipe d'animation se doit de veiller à la bonne tenue du cahier du jour qui a pour but de relever les informations importantes sur l'enfant à transmettre aux parents s'il y en a lors de son départ.

Exemple : la famille signale que l'enfant a eu une nuit courte par conséquent l'équipe adapte le rythme de la journée. À l'arrivée des parents un animateur fait un point sur le déroulement de la journée de l'enfant.

Famille → animateur - animateur → enfant - animateur → familles

Ces informations visent à une meilleure communication ainsi qu'un meilleur respect du rythme de chacun.

L'équipe veille également au respect de la bonne tenue des différents supports qui améliorent l'organisation ainsi que la communication avec les parents et les enfants. Les différents supports (affichagees et supports numériques, les activités du jour ainsi que le déroulement de la journée...), sont affichés dans les locaux. Chaque usager doit pouvoir prendre connaissance dès son arrivée des activités du jour.

Avec l'école :

L'équipe prend connaissance des projets d'école et veille à ne pas aller à l'encontre des valeurs éducatives des deux établissements. Elle peut être amenée à participer à participer et travailler aux différentes demandes des enfants et enseignants.

L'accueil de loisirs bénéficie d'un accès particulier pour permettre aux enfants de se rendre dans ses locaux, cours et restauration scolaire.

Enfants en situation d'handicap

« Les parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorise leur autonomie et facilitent leur participation à la vie en collectivité. » Article 23 des droits des enfants.

Pour tout handicap, un rendez-vous avec les parents est mis en place afin d'adapter au mieux l'organisation et faciliter l'intégration de l'enfant.

Mixité sociale

Des tarifs dégressifs sont mis en place, tarifs basés sur les revenus en cours ainsi que sur le nombre d'enfant dans le foyer. Cette tarification permet à chacun de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel. Des enfants de milieux différents se côtoient à l'accueil de loisirs, véritable richesse sociale pour eux, leur apprenant la différence et l'acceptation.

Informations aux familles

Toutes les informations nécessaires à l'accueil des enfants, programmes des vacances, tarification et règlement intérieur sont diffusées sur le site internet de la commune ainsi que sur l'espace famille. Tous les documents servant à l'inscription des enfants sont fournis aux familles par mail et diffusés sur internet (site de la commune et Facebook) pour les nouveaux arrivants et les extérieurs. Les inscriptions se font directement sur internet, via le portail famille.

Découverte de l'environnement naturel et culturel

Notre accueil de loisirs se situe au cœur de la forêt de Fontainebleau et proche des bords de seine. L'équipe d'animation organise très régulièrement des balades en forêt pour que les enfants prennent conscience de la richesse de celle-ci.

Samois-sur-Seine a accueilli grand nombre de musiciens et d'artistes, des activités musicales sont régulièrement proposées afin de retracer le parcours de certains d'entre eux. Nous sommes également sollicités par l'école pour accompagner chaque année les enfants à l'exposition du collectif indigène qui regroupe les artistes peintres et sculpteurs des environs.

Partenariats (à l'année et où ponctuellement pendant les vacances)

Bibliothèque

Il a été convenu lors de réunions avec l'ensemble de l'équipe d'animation, qu'une fois par mois, les enfants de l'accueil de loisirs soit conduit à la bibliothèque, qui se trouve sur la place du village. Les enfants auront la liberté de consulter les livres sur place.

Poney-club

L'accueil de loisirs propose également chaque mercredi matin une initiation au poney, encadrée par une animatrice diplômée du poney-club. Plusieurs entretiens ont été mis en place avec la responsable du poney-club de Samoies afin d'établir un contrat, signé et validé par la mairie. Cette dernière prend en charge environ 40% du tarif par enfant pour l'activité. Deux cycles sont proposés dans l'année avec une trêve hivernale.

Association sportive Samoisiennes

Nous travaillons depuis plusieurs années avec l'association sportive savoisienne qui fait profiter à quelques enfants de l'accueil d'activités sportives et ce chaque mercredi et lors de stages pendant les vacances. Un animateur de l'ASS autorisé par les parents, fait la navette entre la salle de sport et l'accueil. L'inscription au multisport se fait indépendamment du centre de loisirs en début d'année.

ARPE

Nous échangeons régulièrement avec l'association Représentante des Parents d'Élèves qui fait le lien entre l'école, les parents et nous. L'accueil s'associe à l'ARPE lors de manifestation tel que le Téléthon, la kermesse ainsi que le carnaval. Du matériel spécifique peut également nous être prêté lors des vacances scolaires.

EHPAD

Depuis maintenant 5 ans l'accueil de loisirs travail en partenariat avec la maison de retraite de Samoies-sur-Seine. Les enfants sont régulièrement accueillis sur l'EHPAD pour partager des jeux extérieurs et goûter avec les résidents. Chaque année avec la mairie nous organisons « la semaine bleue », semaine de solidarité avec les personnes âgées Les enfants préparent chorale, décorations et rencontre intergénérationnelle par le biais d'activités.

4 PRESENTATION DES LOCAUX

La partie 6-12 ans se compose de :

- Un bureau
- Une salle d'activités
- Une salle de lecture et de repos
- Toilettes filles
- Toilettes garçons
- Une cour avec préau
- Vestiaires

La partie 3-6 ans se compose de :

- Une salle d'activités
- Une salle de repos avec couchettes ou salle d'activité
- Toilettes mixtes attenantes à la salle de repos
- Une cour avec préau
- Vestiaires

Salles et espaces mutualisés entre les différentes tranches d'âge

- Une grande salle d'expression corporelle
- Une cuisine pédagogique
- Une salle peinture et modelage
- Un terrain de loisirs situé à 10 mètres du pôle enfance

Parties adultes

- Un bureau / accueil / infirmerie
- Un bureau de direction à l'étage
- Une réserve de stockage
- Un vestiaire adulte
- Une salle de réunion

5 CONTEXTE

L'accueil de loisirs de Samois-sur-Seine accueille les enfants entre 3 et 12 ans du lundi au vendredi sur les temps périscolaires, de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h45. Les mercredis de 08h00 à 18h45. Il les accueille également sur les temps extrascolaires, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

L'ensemble des trajets entre l'école et le pôle enfance se font à pied par le biais d'un chemin sécurisé conçu entre les deux structures (environ 1 minute de marche).

Les enfants sont accueillis sur une même structure ou des espaces spécifiques à leur tranche d'âge leurs sont dédiés.

Un planning d'occupation des salles mutualisées est mis en place.

6 ENCADREMENT

Notre équipe se compose :

➤ **D'un directeur (titulaire BAFD)**

Le directeur a pour rôle de respecter les objectifs éducatifs de la ville,

Il doit :

- Respecter et faire respecter la législation,
- Être garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- Veiller à la sécurité morale et physique des enfants et de son équipe,
- Être à l'écoute de tous,
- Avoir un rôle formateur auprès des stagiaires et de ses animateurs,
- Être responsable des tâches administratives qui lui incombent,
- Être en lien avec les différents partenaires.

➤ **De 5 à 6 animateurs (4 titulaires du BAFA, 1 non-diplômé, 1 stagiaire BAFA) + 2 ATSEM**

L'animateur, l'ATSEM et le stagiaire doivent :

- Veiller au respect des normes de sécurité, d'hygiène et des taux d'encadrements,
- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant,
- Proposer des activités en accord avec les objectifs pédagogique de la structure,
- Respecter le rythme et les besoins de l'enfant,
- Être ponctuel et responsable,
- Savoir mener un projet d'animation.

Un agent technique et agent d'entretien gérés par la municipalité peuvent être amenés à intervenir dans nos locaux.

7 NOS OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES à l'année



DEVENIR ECO CITOYEN

- Développer le non-gaspi en recyclant les restes (yaourt / fruits etc.) pour la préparation des goûters.
- Faire participer les enfants à l'élaboration de ceux-ci.
Mise en place d'un tri sélectif sur le temps de restauration ainsi que sur l'accueil de loisirs.
- Compost qui sera utile au potager déjà crée dans le jardin botanique
- Favoriser le dessin au coloriage.



Développer LE VIVRE ENSEMBLE

- Rappel régulier des règles de vie .
- Mise en place des roues du comportement (vert OK, jaune attention, orange sanction etc. ...).
- Récompense en fin d'année (coupe, médaille etc....)
Sensibilisation et jeux de rôle autour des problématiques rencontrées.
- *Accueil régulier de Sésame le chihuahua



AMENER A L'AUTONOMIE

- Elaboration d'activité et de jeux autour de l'autonomie.
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent.
- Exercices attentat , incendie.
- Mise en place d'un tableau des réussites.



DEVELOPPER L'IMAGINAIRE

- Proposition d'activités manuelles variées.
- Elaboration de grands jeux collectifs.
- Balades en extérieurs.
- Sorties culturelles.



FAVORISER LE BIEN ETRE

- Organisation de rencontres sportives.
- Partenariat avec un intervenant yoga des enfants.
- Veille à la sécurité physique et morale, ainsi qu'à l'hygiène de tous.
- Respect du rythme de chacun.
- * Avoir un animal de compagnie favorise le bien-être chez l'enfant.

*Les intérêts pédagogiques :

- Un bien-être physique et social : les animaux de compagnie, et plus encore lorsqu'ils sont joueurs, à l'instar des chiens, apportent un moment récréatif aux enfants. Jouer avec un animal contribue

à développer les liens affectifs et sociaux, en plus de favoriser l'exercice physique indispensable à l'équilibre des enfants, et celui des animaux par la même occasion.

- Une aide psychologique grâce au soutien émotionnel des animaux. Il est très fréquent que les enfants considèrent l'animal comme un confident, un ami à qui ils peuvent se confier librement sans craindre d'être jugés ou réprimandés. Bien qu'un animal ne comprenne pas les paroles humaines, il ressent les émotions et adapte son comportement en fonction.
- Le développement des aptitudes physiques, c'est encore plus vrai pour les jeunes enfants qui prendront plaisir, par exemple, à essayer de marcher pour suivre le chien. Le développement des aptitudes sociales au contact d'un animal.
- Certains enfants n'ont pas d'animaux à la maison. En participant à l'éducation d'un animal, avec l'ensemble des interdits inhérents (ne pas réclamer lors du goûter par exemple), l'enfant apprend qu'il y a des règles pour tout un chacun et y consent plus volontiers, prise de conscience que le sucre est dangereux pour Sésame.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ANIMAL

Race : Chihuahua

Age : 2 ans

Propriétaire : Nina Franchetti animatrice

Couleur : Fauve

Vacciné, Vermifugé

Trait de caractère : Timide, joueur, peureux et calme.

Sésame ne se laisse pas caresser pendant les enfants comprennent et respectent se trait de caractère.

Ils aiment le promener lors des sorties et chacun à tour de rôle. Certains enfants s'occupent volontiers nettoyer ses oreilles et de le sortir pour qu'il fasse ses besoins. Les enfants se sentent responsable du bien-être de Sésame

Tous ces objectifs sont quantifiables pour les enfants.

Ci-dessous leur version simplifiée. Lorsqu'un enfant répond à l'un de ces objectifs il aura un pictogramme associé ajouté à côté de sa roue de comportement. À la fin de l'année scolaire, des médailles, coupes ainsi que lots de kermesse seront gracieusement attribués aux enfants ayant le plus de pictogrammes, gages de missions accomplies.

Éco-citoyenneté :

- Je sais appliquer le tri-sélectif au centre et à la cantine.
- Je participe régulièrement à l'élaboration de gâteaux « anti-gaspi ».
- Je vais vider l'eau des brocs, carafes ou fontaines dans l'arrosoir pour la verser ensuite dans le potager
- Je participe au compost pour le potager.

Vivre-ensemble :

- J'applique les règles d'hygiène avancées par des faits notables
- Je participe avec attention, bienveillance, curiosité et intérêt aux rencontres et interventions.
- J'interviens lorsque quelqu'un a besoin d'une aide spécifique.
- Je respecte le rythme, l'intimité et la volonté des autres.

Autonomie :

- J'aide dans le rangement des activités, la préparation du goûter et le petit ménage.
- J'apprends et sais mettre en pratique des gestes qui sauvent.

- Je sais comment réagir en cas de dangers ou d'accidents.
- J'ai appris à faire mes lacets ou j'apprends à un autre enfant à les faire.

Imaginaire :

- Je suis force de propositions (bonnes idées, nouveautés, initiatives).
- Je vais de temps à autre proposer des jeux stimulants aux maternels.
- Je bricole avec au moins un autre enfant un « chef-d'œuvre » abouti (invention, décoration...)
- J'apprends soit une chanson, une histoire ou une danse à un groupe d'enfants.

Bien-être :

- Je sais verbaliser et expliquer les plus importantes règles de vie.
- Je fournis des efforts pour tendre à nouveau vers le vert si ma roue de comportement a changé de couleur.
- Je participe aux débats et aux initiations à la bienséance.
- Je suis référent de Sésame à plusieurs reprises dans l'année.

8 ORGANISATION GÉNÉRALE

Le fonctionnement

Les enfants ont la possibilité de choisir s'ils le veulent de participer ou non aux différentes activités, ils seront acteurs à parts entières dans les temps de préparation et de rangement des activités. Les animateurs veilleront à l'épanouissement de l'enfant en leur proposant différents outils qui auront pour utilités de l'amener vers une plus grande autonomie ; Le mélange des différentes tranches d'âges pourra également responsabiliser les plus grands.

Journées types mercredis et vacances

- 08h00 : Ouverture et accueil des enfants
- 08h00 à 09h30 : Jeux calmes avec les enfants
- 09h30 : Rassemblement (jeux/chansons ...)
- (09H30 à 11h15 : Groupe poney les mercredis)
- 10h00 à 10h15 : Propositions d'activités et répartition
- 10h15 à 11h15 : Activités
- 11h15 à 11h45 : Temps de jeux libres dans la cour si le temps le permet
- 11h45 : Départs et arrivées des enfants pour la matinée
- 11h45 à 12h00 : Passage aux toilettes et départ pour la cantine
- 12h00 à 13h15 : Repas et retour à l'accueil
- 13h30 à 14h30 : Temps calmes ou temps de repos pour les plus jeunes
- 14h30 à 14h45 : Rassemblement, propositions de jeux, répartitions
- 14h45 à 16h00 : Activités
- 16h00 à 16h15 : Passage aux toilettes préparation goûter
- 16h15 à 16h30 : Goûter
- 16h30 à 17h00 : Jeux calmes avec les enfants
- 17h00 à 18h45 (mercredis) 18h30 (vacances) : Temps libre, départ échelonné des enfants
- 18h45 : Fermeture des locaux

Vie quotidienne

▪ **ACCUEIL DES ENFANTS**

L'accueil se fait à partir de 8h00, l'arrivée des enfants est échelonnée jusqu'à 9h30. À son arrivée l'enfant est conduit dans sa salle et a le choix entre faire des jeux de société, des dessins, lire ou faire des jeux de constructions. Un animateur accueille les enfants et les parents afin de recueillir toute information nécessaire. Les autres animateurs seront répartis dans les autres salles de l'accueil.

▪ **LES RASSEMBLEMENTS**

Le rassemblement se fait à 9h30 afin que tous les enfants inscrits soient présents, les enfants de 3 à 6 ans et les enfants de 6 à 12 ans sont réunis dans leurs salles afin que les animateurs leurs proposent des jeux collectifs, de présentations (pour les enfants nouveaux sur la structure) il sera aussi proposé sur ce temps de rassemblement les activités du jour. Suite à ceux-ci les enfants s'orientent vers l'activité de leur choix si plusieurs possibilités.

▪ **LES REPAS**

À 11h45 les enfants sont accompagnés aux sanitaires pour se laver les mains et pour l'appel. À 12h00 les enfants sont rangés et accompagnés par l'équipe d'animation vers le restaurant scolaire, situé dans l'enceinte de l'école élémentaire Alfred Binet (+/- 20 m du centre de loisirs) ou ils s'installeront pour déjeuner aux places de leur choix (en l'absence de protocole sanitaire), les animateurs s'installeront aux tables des enfants.

▪ **LES TEMPS CALMES**

Il est proposé aux enfants une activité en adéquation avec le programme journalier ou sur leur initiative. Il est également possible pour eux d'être en temps libre en respectant le temps calme. Pour le plus jeunes un temps de repos se fera en deux fois 45 minutes. Toutes les salles de l'accueil sont sous la surveillance d'un animateur et pourront être utilisées afin de respecter le rythme de chacun.

▪ **LE GOÛTER**

Après le rangement des salles les enfants aident à la préparation du goûter (selon autorisation des animateurs) qui leur sera servi entre 16h00 et 16h30. Les animateurs se joignent aux enfants et partagent un moment convivial avec eux et font également un retour sur la journée.

▪ **LE DÉPART**

Le départ des enfants se fait de façon échelonnée entre 16h30 et 18h45 (périscolaire) ou 18h30 (extrascolaire). Un animateur se positionnera à l'accueil afin de retransmettre aux parents les différentes informations relatives à l'enfant ; les autres animateurs auront la charge de la surveillance des enfants restants ainsi que du rangement de l'accueil.

9 LES ACTIVITES

Les activités sont organisées en accord avec les objectifs de la structure, elles sont basées sur des principes de respect, d'écocitoyenneté et d'ouverture d'esprit en veillant au respect du rythme de vie et à l'autonomie de chaque enfant.

L'équipe d'animation se doit de mettre en place des projets d'animations en adéquation avec ses principes.

Les activités se doivent d'être variées, pour une raison logique elles sont classées en trois grands domaines :

DOMAINES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS PHYSIQUES	ACTIVITÉS COMMUNICATIONS D'EXPRESSIONS	DE ET	ACTIVITÉS ARTISTIQUES
	-expression corporelle -récréations -jeux extérieurs -rondes et danses -jeux d'adresses	-échanges libres -histoires racontées -entretiens dirigés -jeux individuels/collectifs		-peinture -modelage -danse -chants -visites diverses
APTITUDES SAVOIR FAIRE	ET -utiliser son corps - utiliser des outils -comprendre le temps et l'espace -expérimenter -communiquer	- communiquer - s'exprimer -percevoir		- s'exprimer - percevoir - communiquer - expérimenter - se situer dans le temps - savoir utiliser son corps

10 RÈGLES DE VIE

Règles de vie des enfants

- ✚ Respecter les autres (aucune agression verbale ni physique ne sera tolérée)
 - Les sanctions peuvent aller de la simple discussion à l'exclusion.
- ✚ Respecter le matériel et les locaux (pas de dégradation)
 - Les sanctions peuvent aller de la mise à l'épreuve à l'exclusion.
- ✚ L'accès à la réserve est strictement interdit
- ✚ Être à l'écoute des animateurs ainsi que des autres enfants.
- ✚ Ne pas courir dans les couloirs afin de ne pas se blesser et de ne blesser personne.
- ✚ Une tenue adaptée à chaque activité est requise
- ✚ Avoir un minimum d'hygiène : se laver les mains régulièrement
- ✚ Il est fortement déconseillé de ramener des objets de valeurs afin d'éviter vols/conflits...
- ✚ La mixité dans les toilettes est formellement interdite
 - Les sanctions peuvent aller de la simple discussion à un avertissement aux parents.
- ✚ Aucun enfant ne doit quitter la structure seul sauf autorisation contraire
 - Les sanctions peuvent aller de la simple discussion à un avertissement aux parents.
- ✚ De ne consommer aucune sorte de drogue : alcool, tabac, drogue...
 - Les sanctions : exclusion

Règles de vie des adultes

- ✚ Respecter et faire respecter le règlement.
- ✚ Respecter le matériel
- ✚ Respecter les enfants ainsi que les adultes (aucune agression physique ou morale ne sera acceptée).

- ✚ Être ponctuel et assidu. Respecter les autres (aucune agression verbale ni physique ne sera tolérée)
- ✚ Respecter le matériel et les locaux (pas de dégradation)
- ✚ La mixité dans les toilettes est formellement interdite
- ✚ La consommation d'alcool ou de drogues sur la structure est interdite sous peine de sanctions immédiates.
- ✚ Avoir une tenue adaptée aux activités.

Tout manquement à ces règles entrainera du simple avertissement au renvoi.

11 LE SUIVI SANITAIRE

Deux animatrices sont diplômées PSC1 (premiers secours), pour autant la direction est seule à pouvoir administrer des médicaments et uniquement avec ordonnance. L'équipe doit s'assurer que toutes les fiches sanitaires ont été soigneusement remplies et que chaque enfant en possède une. La personne en charge des soins sur un enfant doit automatiquement inscrire les soins donnés sur le registre d'infirmerie qui se trouve au bureau. La direction doit s'assurer du contenu des trousse de secours ainsi que les dates de péremptions.

La direction prend l'enfant en charge quand une aide médicale est requise et est responsable des déclarations d'accidents, en cas de transport en milieu hospitalier, elle doit accompagner l'enfant et prévenir dans les plus courts délais, les parents.

En cas de PAI, les parents en informent la direction qui informera l'équipe des protocoles à suivre.

12 MOYENS

1 - Moyens humains

Afin de fixer les orientations et les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre de ce projet, la commune met à disposition de l'équipe pédagogique :

- Un budget de fonctionnement sur proposition du responsable de service
- Des locaux et leur mobilier
- Des outils d'informations
- Le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la structure

La direction met en place :

- Des réunions de préparation
- Un panneau d'informations
- Des réunions d'évaluations ponctuelles

2 - Le matériel pédagogique

Le petit matériel est sous la responsabilité des animateurs, pour cela ils se doivent d'informer la direction de toute demande, afin de passer commande auprès de nos fournisseurs. L'ensemble du matériel pédagogique de la structure est mis à leur disposition pour le bon fonctionnement des activités.

3 - Les moyens pour assurer la sécurité morale et physique

Chaque membre de l'équipe pédagogique devra être à l'écoute et s'informer sur les différentes réglementations spécifiques aux ACM (accueil collectif de mineurs) et ainsi les mettre en pratiques et les respecter.

L'équipe devra faire preuve de tolérance et de patience envers les différentes personnes présentent sur la structure.

Les animateurs font preuves d'une surveillance accrue durant tous les temps de la vie quotidienne et poseront un cadre sécurisant pour tous.

L'équipe pédagogique doit être attentive à tout questionnement d'enfant et se devra de leur répondre afin d'instaurer une relation de confiance.

Des exercices d'évacuation incendie et sécurité se feront sur la période des vacances ou les mercredis. Les points de rassemblement sont régulièrement revus sur les temps de réunion avec les animateurs. Dans tous les cas le directeur est le dernier à sortir de la structure afin de s'assurer qu'il n'y ait plus personnes en cas d'incendie. Les animateurs se devront de rassurer un maximum les enfants et ainsi éviter tout mouvement de panique.

La direction s'assure de la bonne tenue des registres de sécurité (extincteurs, issue de secours ...) et veille à la conformité des locaux ainsi que des aménagements et du matériel.

13 EVALUATION

Une évaluation vise à apprécier la pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes posés, aux activités, au public ... ?

L'efficacité de l'action : les objectifs sont-ils atteints ? Dans quelle proportion ? Les difficultés rencontrées, les solutions choisies...

L'utilité ainsi que la cohérence, les objectifs et les actions mises en œuvre dans le projet pédagogique traduisent ils les intentions éducatives de l'organisateur ?

Des entretiens ponctuels sur la période permettront d'évaluer un animateur qualifié ou stagiaire. Les évaluations seront basées sur ces thèmes spécifiques :

- ✓ Ponctualité
- ✓ Travail en équipe
- ✓ Elaboration d'activités en accord avec le projet pédagogique
- ✓ Connaissance du public accueilli
- ✓ Communication avec les différents acteurs
- ✓ Encadrement et animation des activités
- ✓ Connaissance des procédures d'urgences
- ✓ Respect du règlement intérieur et de la réglementation
- ✓ Auto-évaluation